

BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ «SOLIDARNOŚĆ»
B.P. 112, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE
5, RUE MAYRAN, PARIS 75009, FRANCE

NEWS

Bi-mensuel
Date : 15 janvier 1987



SOLIDARNOŚĆ

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski
9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique
No : 82

LE GENERAL WOJCIECH JARUZELSKI, chef des autorités totalitaires de Pologne, a accompli sa première visite officielle en Occident depuis l'imposition de l'état de guerre en Pologne le 13 décembre 1981. Accompagné d'une délégation de 30 membres, il a visité Rome du 12 au 14 janvier et rencontré le premier Ministre Bettino Craxi et d'autres responsables du gouvernement italien et des représentants industriels. Il a également été reçu au Vatican par le Pape Jean-Paul II et d'autres dignitaires de l'Eglise.

La position officielle de NSZZ "Solidarnosc" sur cette question a été exprimée par Lech Walesa, dès avant cette visite: "selon que la visite sera ou non bénéfique pour les travailleurs polonais, nous la jugerons positivement ou non". Grâce à l'attention des trois confédérations syndicales italiennes CGIL, CISL et UIL, une initiative a pu être prise pour présenter, une nouvelle fois, à l'occasion de sa présence en Italie, les revendications de base de "Solidarnosc". Avec l'aide du gouvernement italien et après l'intervention du parti communiste italien, le Général Jaruzelski a finalement accepté de rencontrer les trois Secrétaires-Généraux Antonio Pizzinato, Franco Marini et Giorgio Benvenuto qui lui ont parlé de la part de Lech Walesa et en leur nom propre.

Par ailleurs, avant la rencontre, une conférence de presse a été organisée par les CGIL, CISL et UIL pour "Solidarnosc", où Jerzy Milewski et les collaborateurs du Bureau en Italie, Tadeusz Konopka et Lucia Lehnert, accompagné par les trois Secrétaires-Généraux, ont présenté la déclaration suivante:

Rome, 12 janvier 1987

COMMUNIQUE DE PRESSE du Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc":

Le but fondamental de NSZZ "Solidarnosc" est de pousser les autorités de la RPP à respecter à nouveau les Accords sociaux de 1980. Nous espérons atteindre ce but graduellement, en imprimant une pression constante sur le pouvoir et en le forçant à de nouvelles concessions. En dépit de la délégalisation depuis 5 ans du Syndicat et de constantes répressions, NSZZ "Solidarnosc" agit sans interruption et maintient sa structure d'organisation. Le Syndicat compte actuellement au moins 5 millions de membres et il jouit de l'appui de quasi l'ensemble de la société. Nous savons que la démocratisation du système, le respect des droits de l'homme et la liberté d'association ne pourront être atteints que par une lutte pacifique constante, menée dans notre pays. Cependant, l'aide et le soutien de l'extérieur nous sont indispensables pour étendre notre victoire et raccourcir le moment de son obtention.

Nous nous adressons constamment pour obtenir de l'aide auprès des syndicats, et par leur intermédiaire, auprès des sociétés et des gouvernements des pays démocratiques. Nous les remercions ici sincèrement pour l'aide que nous obtenons. Un exemple pratique de cette aide consiste en l'action des syndicats italiens CGIL-CISL-UIL menée en ce moment à l'occasion de la visite du Général Wojciech Jaruzelski en Italie. Un autre exemple en est la récente décision de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et de la Confédération Mondiale du Travail d'affilier simultanément NSZZ "Solidarnosc".

Une de nos exigences particulières adressées aux autorités de Pologne est de cesser les poursuites contre les militants de NSZZ "Solidarnosc" et les associations indépendantes. Cette exigence a été partiellement remplie quand suite à l'amnistie de septembre 1986, presque tous les prisonniers politiques ont été libérés, et parmi eux, les militants les plus connus de "Solidarnosc". Cet exemple indique que des victoires partielles, graduelles sont possibles par notre lutte et que l'aide nous accordée par le mouvement syndical international et par d'autres organisations sociales en Occident ne demeure pas sans fruit. Pourtant, les autorités en Pologne n'ont pas cessé complètement la politique de répression; le nombre de prisonniers politiques s'élève actuellement à 50 (nous avons une liste de 25) et toute une série de répressions, moins visibles mais cependant non moins douloureuses, pénales-économiques a été appliquée. Donc, nous devons poursuivre la lutte pour que cessent les répressions et pour l'introduction du statut de prisonnier politique.

Une autre de nos revendications est le pluralisme syndical que nous considérons comme une condition préalable indispensable pour le processus de renouveau de la Pologne. Nous entendons par là, le rétablissement du droit des travailleurs à créer des syndicats indépendants, et donc, avant tout, la relégislation de "Solidarnosc" et d'autres syndicats et associations sociales interdits il y a cinq ans. Une limitation radicale de la censure dans les mass-média est également indispensable, de même que l'autorisation de publier une presse syndicale non-censurée. Sans le rétablissement des libertés d'expression et de presse, les libertés syndicales seraient incomplètes. Après le retour au pluralisme syndical, nous nous déclarons prêts à reconnaître et à collaborer avec les

4° P. 12007

actuelles organisations de travailleurs, constituées sous le contrôle des autorités, pour autant qu'elles reconnaissent notre Syndicat. Néanmoins, actuellement, ces syndicats officiels ne peuvent être considérés comme des organisations indépendantes représentant véritablement la volonté de leurs membres.

L'actuelle crise économique, écologique et sociale en Pologne constitue un grand danger pour l'avenir du pays. C'est pourquoi "Solidarnosc" considère que indépendamment des causes qui ont suscité cette crise et qui empêchent de la résoudre rapidement, il convient de lutter par tous les moyens contre les conséquences sociales de la crise. Pour y parvenir, l'accord des autorités pour une large démocratisation des rapports sociaux est indispensable ainsi que l'introduction de réformes structurelles de l'économie dans le sens du marché. Une autre condition pour surmonter la crise consiste en l'attribution à la Pologne d'une aide économique financo-coopérative. Cette aide doit être contrôlée par les créiteurs afin qu'elle serve à stimuler les réformes et non à permettre aux autorités de Pologne de freiner les réformes et la libéralisation.

Les autorités de Pologne refusent, comme on le sait, tout contact avec "Solidarnosc" et sont sourdes à toutes nos revendications. Nous espérons donc que les syndicats italiens CGIL-CISL-UIL profiteront de la présence du général Jaruzelski en Italie pour lui présenter nos demandes, celles-ci et d'autres, au nom de "Solidarnosc". Nous espérons aussi que grâce à l'action des syndicats italiens, nos revendications trouveront compréhension auprès du gouvernement italien et seront pris en considération lors des conversations officielles.

Après la rencontre avec le Général Jaruzelski, les Secrétaires-Généraux de la CGIL, de la CISL et de l'UIL ont tenu une conférence de presse et diffusé la déclaration suivante:

COMMUNIQUE de presse CGIL-CISL-UIL.

Lors de leur rencontre d'aujourd'hui avec le Président du Conseil d'Etat de la RPP, le général Jaruzelski, les trois secrétaires-généraux des syndicats italiens CGIL, CISL et UIL, Pizzinato, Marini et Benvenuto ont particulièrement insisté sur:

- la nécessité du retour au pluralisme syndical dans les entreprises en Pologne. Celui-ci donne aux travailleurs tant à l'Est qu'à l'Ouest, la possibilité concrète de choisir le syndicat dont ils souhaitent être membres, conformément aux Conventions de l'OIT, signées également par la Pologne. Le droit réel au pluralisme syndical exige la possibilité de se vérifier librement dans la société;

- en ce sens, doivent cesser toutes formes de discrimination des travailleurs qui ne souhaitent pas entrer dans les nouveaux syndicats;

- les CGIL, CISL, UIL jugent positivement l'amnistie de septembre dernier et demandent qu'elle soit élargie aux prisonniers politiques encore détenus.

Les syndicats italiens sont convaincus que les possibilités d'améliorer la situation économique tant à l'Est qu'à l'Ouest, dépendent aussi du consensus social. C'est pourquoi le droit au pluralisme syndical et social est justement une question décisive pour obtenir un soutien libre et convaincu.

Pizzinato, Marini et Benvenuto ont également exprimé leur inquiétude devant les tentatives de limitation des libertés dans la conclusion de conventions collectives, telles qu'elles ressortent des modifications de la législation du travail actuellement préparées en Pologne.

Les CGIL, CISL et UIL ont également informé le Président du Conseil d'Etat de la RPP de l'invitation à venir en Italie qu'ils ont adressée à Lech Walesa, président de NSZZ "Solidarnosc". Les syndicats attendent que les autorités polonaises, contrairement à juin de l'année dernière quand on lui a refusé un passeport, permettront qu'il profite du droit de voyager librement dans d'autres pays.

Rome, le 14.01.1987.

Commentant leur rencontre, A. Pizzinato, F. Marini et G. Benvenuto ont déclaré que le Général Jaruzelski a probablement rejeté leur présentation des faits. En particulier, il a traité "Solidarnosc" d'organisation anti-socialiste, non-syndicale, il a calomnié Lech Walesa et Jerzy Milewski, il a insisté sur le fait qu'il n'y a plus de prisonniers politiques en Pologne et il a exprimé son indignation du fait de la participation des trois Secrétaires-Généraux à la "conférence de presse de Milewski". Il a également déclaré que le pluralisme syndical en Pologne est actuellement réalisé à travers "le pluralisme socialiste". Les Secrétaires-Généraux ont annoncé leur rejet de l'invitation du Général Jaruzelski à se rendre en Pologne et à y rencontrer l'OPZZ, le néo-syndicat organisé par le gouvernement.

La Confédération Internationale des Syndicats Libres était officiellement représentée par Emilio Gabaglio, à toutes les actions syndicales décrites ci-dessus.

En rapport avec la visite du Général Jaruzelski, plusieurs autres actions ont été organisées par différentes organisations et institutions italiennes. Des membres (dont deux députés au Parlement Européen et un parlementaire italien) du Parti Radical Italien ont manifesté à Varsovie le 11 janvier et distribué environ 1.000 tracts de soutien à "Solidarnosc". Le groupe fut rapidement arrêté et expulsé de Pologne. Le Parti Radical a également organisé des manifestations et lancé avec succès un appel, appuyé par un groupe d'intellectuels italiens, afin d'allumer des bougies aux fenêtres le soir du 12 janvier. Le Parti Radical a également soutenu une exposition de la presse clandestine de "Solidarnosc" et de publications indépendantes, organisée à Rome par les Editions Spotkania de Paris, à partir du 9 janvier.

La section des métallurgistes de la CISL a organisé un lâcher de tracts pro-"Solidarnosc" d'un avion survolant un stade de football. De nombreuses affiches ont été placardées sur les murs de Rome. Sur l'une d'elles, signée par les syndicats CGIL-CISL-UIL, on pouvait lire: "Général Jaruzelski, nous sommes pour "Solidarnosc", pour la liberté et le pluralisme syndical en Pologne".

Les délégués au Congrès du Parti Social-Démocrate Italien, tenu à Rome du 9 au 13 janvier, ont exprimé leur soutien à "Solidarnosc" au moment même où le

Général était à Rome. Les délégués ont chaleureusement applaudi un message de Lech Walesa (qui était invité mais n'a pu s'y rendre) présenté par Jerzy Milewski et Tadeusz Konopka. Pour marquer son soutien à "Solidarnosc", chaque délégué a allumé une bougie. Les représentants de "Solidarnosc" ont été ensuite, parmi les invités étrangers au congrès, reçus par le Maire de Rome.

Toutes ces actions indiquent que la CGIL, la CISL et l'UIL, ainsi que d'autres organisations, institutions et individus d'Italie, ont une fois de plus manifesté leur profond soutien à la lutte de notre Syndicat en Pologne. Au nom de sa direction et de ses membres en Pologne, le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" tient à les en remercier chaleureusement. Dans une interview pré-enregistrée, diffusée à la tv italienne le soir du 12 janvier, Lech Walesa se déclarait convaincu que les Italiens sauront comment réagir à la visite du Général Jaruzelski et il a remercié par avance les syndicats italiens. Les événements intervenus par après prouvent qu'il ne s'est pas trompé.

APRES L'AFFILIATION de NSZZ "Solidarnosc" aux internationales CISL et CMT, intervenue le 19 novembre 1986, Lech Walesa et la Commission Provisoire de Coordination (TKK) ont publié les deux déclarations suivantes:

J'ai pris connaissance avec joie de l'annonce que les directions des deux centrales syndicales, la Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Mondiale du Travail, ont décidé de recevoir positivement notre demande d'affiliation simultanée de NSZZ "Solidarnosc" à ces deux Confédérations internationales démocratiques.

En introduisant la demande d'affiliation de notre Syndicat à la CISL et à la CMT, nous étions guidés par la conviction que c'est avec ces organisations internationales de travailleurs, que "Solidarnosc" est attachée par des liens idéaux et programaux de la manière la plus pleine.

NSZZ "Solidarnosc" est née de la volonté spontanée et librement exprimée des masses travailleuses de Pologne. Par cette volonté, "Solidarnosc" est un syndicat totalement indépendant de toute organisation extérieure. C'est un syndicat pleinement démocratique, tant dans ses engagements statutaires que dans ses actions pratiques. NSZZ "Solidarnosc" a prouvé indiscutablement que l'appui extrêmement direct acquis dans les années 1980-1981 dans toutes les couches de la nation polonaise, le Syndicat avait pu le garder et le préserver en dépit de près de 5 ans de répression. Malgré de nombreuses victimes, pas un moment, nous n'avons renoncé à remplir notre engagement de défense des intérêts de nos membres. De plus, NSZZ "Solidarnosc" est aujourd'hui l'espoir des membres tant des syndicats de branche et autonomes délégalisés, que des syndicats artistiques et scientifiques, des syndicats d'agriculteurs individuels et d'artisans. Le succès du maintien, de la préservation et de l'élargissement de sa base sociale, "Solidarnosc" le doit à sa fidélité aux idéaux de sa création, à la réalisation de ses engagements statutaires, à la création de nouveaux champs d'action, mais

par dessus tout, au dévouement de ses militants et à la fidélité de ses membres.

NSZZ "Solidarnosc", dès sa création, a joui de la sympathie des syndicats indépendants et démocratiques du monde entier. Pour sa part, notre Syndicat considère la collaboration avec ces syndicats comme un droit inusurpable et comme un devoir résultant de ses engagements statutaires et de ses principes idéaux. Nous souhaitons apporter notre part dans l'action visant à élargir et préserver les idées et les pratiques des syndicats indépendants et démocratiques du monde entier. Nous considérons la défense des intérêts de travailleurs comme une lutte pour la justice sociale; en tant que défense des institutions sociales indépendantes et démocratiques, c'est un des meilleurs moyens de lutte pour la paix et la justice dans les rapports internationaux.

En décembre de cette année, cela fera 30 ans qu'ont été ratifiées par la Pologne deux conventions de l'Organisation Internationale du Travail, fondamentales pour le mouvement syndical. Il s'agit de la Convention nr 87 sur la liberté syndicale et la défense des droits syndicaux, ainsi que de la Convention nr 98 sur l'application des principes du droit à s'organiser et sur les négociations collectives. L'adoption de ces Conventions constitue la base des principes fondamentaux garantissant au travailleur le droit à une défense efficace de ses droits et de ses intérêts. Il importe de rappeler les principes les plus essentiels de ces conventions ratifiées par notre pays il y a 30 ans: l'article 2 de la Convention 87 stipule: "Les travailleurs et les employeurs, sans aucune distinction, ont le droit, sans autorisation préalable, de créer des organisations selon leur conviction, de même que de s'affilier à ces organisations, à condition de se soumettre à leurs statuts";

l'article 1 de la Convention nr 98 stipule: "1. Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection appropriée contre les actes de discrimination, visant à enfreindre la liberté syndicale dans le secteur du travail. 2. Cette protection doit concerner en particulier les actes visant à

- a) conditionner l'engagement du travailleur au fait qu'il ne s'affiliera pas à un syndicat ou cessera d'en être membre,
- b) licencier le travailleur ou à lui porter préjudice de quelque manière en raison de son affiliation à un syndicat ou de sa participation à des activités syndicales en dehors des heures de travail, ou avec l'accord de l'employeur, pendant les heures de travail."

Il est évident que l'interdiction pour le plus grand syndicat de Pologne, "Solidarnosc", de possibilités d'action légale, de même que les répressions quotidiennes envers les membres et les militants de notre Syndicat, violent les principes de ces conventions de l'OIT.

NSZZ "Solidarnosc" est affiliée à la CISL et à la CMT. Dans ces deux confédérations, sont affiliés des syndicats ayant des programmes idéologiques variés. Il y a parmi elles, par exemple: des syndicats chrétiens, socialistes, d'autres qui déclarent ne pas s'engager dans une direction idéologique ou politique. Pour eux

tous, cependant, les principes fondamentaux, pour la liberté syndicale et le droit de libre association en syndicats, des conventions nr 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail sont un droit indiscutable et inaliénable pour tout travailleur et tout syndicat. Cela nous unit par-delà toute différence.

Gdansk, le 19 novembre 1986.

Lech Walesa.

"Solidarnosc" dans le mouvement syndical international
- Déclaration de la TKK:

Le 19 novembre 1986, à la demande de la Commission Provisoire de Coordination (TKK), appuyée par Lech Walesa et le Conseil Provisoire (TR), notre Syndicat a été admis à la Confédération Internationale des Syndicats Libres et à la Confédération Mondiale du Travail, deux organisations internationales rassemblant les syndicats démocratiques du monde entier.

La CISL et la CMT regroupent ensemble plus de cent millions de syndicalistes, organisés en syndicats aux convictions idéologiques et politiques diverses, qui reconnaissent pourtant que la défense efficace des travailleurs n'est possible que par la pleine réalisation des droits et libertés syndicales contenues dans les Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail.

L'affiliation simultanée de NSZZ "Solidarnosc" à la CISL et à la CMT a un sens particulier et témoigne de la présence et de la signification de "Solidarnosc" dans le mouvement syndical international et de l'appui de ces Confédérations aux activités syndicales indépendantes en Pologne.

Notre Syndicat, auquel on refuse depuis cinq ans le droit à une activité légale dans son propre pays, est actuellement le seul représentant des travailleurs polonais dans des organisations dont l'autorité est unanimement reconnue.

La Commission Provisoire de Coordination (TKK) de NSZZ "Solidarnosc".

Les représentants des régions de Basse-Silésie, Gdansk, Petite-Pologne, Mazowsze, Littoral Occidental, Haute-Silésie, Torun-Bydgoszcz, Grande-Pologne, Lodz.

Le 18 décembre 1986.

LE 16 DECEMBRE 1986 marquait le cinquième anniversaire de la mort tragique de neuf mineurs de la mine Wujek, près de Katowice (Silésie), tués par les forces de l'ordre lors de la pacification de la grève intervenue suite à l'imposition de l'état de guerre le 13 décembre 1981.

A Katowice, en dépit des mises en garde des autorités et de la présence importante de forces de police, des centaines de personnes portant des flambeaux et des bannières de "Solidarnosc", ainsi que des délégations de "Solidarnosc" de toute la Pologne, ont marché en cortège vers la mine Wujek pour honorer la mémoire des victimes de Wujek et celles des grévistes des chantiers navals de Gdansk et Szczecin tués par l'armée en décembre 1970. A l'entrée de la mine, la foule a entonné des

chants patriotiques et a clamé ses demandes de relégation de "Solidarnosc" et en faveur du pluralisme syndical. Zbigniew Bujak et Tadeusz Jedynek, membres du Conseil Provisoire de NSZZ "Solidarnosc", se sont adressés à la foule à l'endroit même où les mineurs périrent. Jedynek a déclaré que "Solidarnosc" appelle tous ses sympathisants à envoyer au Tribunal Constitutionnel des pétitions demandant la restauration des activités légales du Syndicat. Au lendemain de la manifestation pacifique, quelques quarante personnes, dont Bujak et Jedynek, ont été détenus par la police à Katowice. Jedynek a été battu et frappé à la tête par la police, condamné à une amende par un tribunal de délits mineurs et relâché au bout de 24 h.

A Gdansk, la direction des Chantiers Navals a rejeté la demande de Lech Walesa d'un congé de deux jours pour participer aux cérémonies de Katowice. Au nom des travailleurs des chantiers navals, Walesa avec des centaines de militants et de sympathisants de "Solidarnosc" a déposé des fleurs au pied du monument aux travailleurs des chantiers navals.

Dans une déclaration diffusée à cette occasion, le président de NSZZ "Solidarnosc" a renouvelé son appel pour le pluralisme syndical et la démocratie en Pologne et s'est prononcé, au nom du syndicat, pour la poursuite de ces efforts afin d'y parvenir.

Pour la commémoration des événements de la mine Wujek, Lech Walesa et Wladyslaw Frasnyniuk ont diffusé les déclarations suivantes:

Chers frères polonais,

Le 13 décembre 1981, les autorités de la RPP ont prononcé l'état de guerre. NSZZ "Solidarnosc" et presque toutes les organisations sociales indépendantes ont été délégalisées. En Haute-Silésie, à Gdansk et dans d'autres villes, des morts sont tombés. La tragédie de Poznan de 1956 et des villes du Littoral de 1970 s'est répétée. Les Accords d'Août ont été brutalement piétinés, accords qui devaient une fois pour toutes tirer un trait sur la politique basée sur la force, sur l'écrasement par la violence des aspirations sociales. On a rejeté la voie du dialogue, difficile certes mais seule voie qui conduit au but qui doit rassembler tous les Polonais: une Pologne indépendante, démocratique et moderne.

L'état de guerre, les répressions massives n'ont pas brisé les aspirations de "Solidarnosc" aux libertés. Leurs expressions en seront encore cette année les défilés de décembre. Par les manifestations en Haute-Silésie commémorant spécialement cet anniversaire, nous honorons la mémoire des héroïques mineurs tombés à la mine Wujek. Aucun représentant de toutes les régions de "Solidarnosc" ne doit y manquer. En nous rappelant la lutte héroïque des mineurs de "Wujek", nous devons toujours nous souvenir de ce que le but pour lequel ils ont lutté et sont tombés, demeure toujours le même. C'est de nous seulement que dépend le moment où nous l'atteindrons.

13 décembre 1986

Lech Walesa.

Décembre est pour les Polonais un mois de sombres anniversaires. C'est en décembre 1970 que sont tombés les ouvriers du Littoral; c'est en décembre 1981 que sont morts les mineurs de Silésie. En décembre, a été introduit l'état de guerre qui a provoqué tant de malheurs dans notre patrie. Nos compatriotes sont tombés parce qu'ils se sont révoltés et la révolte, dans un pays dirigé par la force, se paie souvent par la mort. Nous devons avoir l'espoir que de telles tragédies ne se reproduiront plus jamais. Cependant, de longues années de lutte tenace nous attendent encore avant que ne se réalisent nos rêves de vivre dans un pays de citoyens libres, où l'action sociale n'est pas condamnée, poursuivie et réprimée. La Pologne s'appauvrit, puisqu'on a fermé devant elle les voies du développement économique et social. L'effort des hommes est gaspillé. La situation matérielle des Polonais s'aggrave brutalement et de plus, de nouvelles hausses de prix nous attendent prochainement. Dans le même temps, la société n'a pas d'influence réelle ni sur son sort propre, ni sur le sort du pays. Mais nous sommes pourtant un pays dynamique, travailleur et industriel et nous sommes en état de faire de la Pologne un pays prospère, gouverné par le souci du bien commun. C'est pourquoi nous devons viser des réformes durables et profondes du système économique et juridique du pays. Nous devons initier des changements dans les domaines économique, écologique, scientifique et culturel. Nous devons exiger l'application dans la pratique aussi bien du droit à la liberté d'information, que du droit d'association en syndicats et autres organisations sociales à caractère démocratique. Sans ces modifications, notre pays, au seuil du XXI siècle, reculera au niveau du début du siècle. Je crois cependant profondément que nous vivrons un jour en Pologne comme des gens heureux, fiers des acquis du progrès de la civilisation

Wroclaw, le 13 décembre 1986

Wladyslaw Frasyniuk

LE PREMIER MINISTRE Japonais, Nakasone effectue des visites officielles en Finlande, Pologne, Yougoslavie et RDA, du 10 au 17 janvier 1987. Lors de sa conférence de presse de Nouvel-An, Mr Nakasone a déclaré que le but de ses visites visait à améliorer les relations Est-Ouest. Durant la même période, une visite de Mikhaïl Gorbatchev à Tokyo était initialement prévue; au début décembre dernier, les officiels soviétiques ont annoncé que cette visite n'aurait pas lieu.

Les présidents des quatre centrales syndicales nationales japonaises, Churitsuroren, Domei, Sohyo et Zeminrokyo, ont rencontré le 22 décembre 1986 Mr Nakasone pour lui présenter les positions et les revendications de NSZZ "Solidarnosc" et affirmer leur soutien aux syndicalistes polonais sujets aux répressions des autorités de Pologne. Ils ont demandé à Mr Nakasone de rendre visite au président de NSZZ "Solidarnosc" Lech Walesa et d'aller sur la tombe du prêtre assassiné, le père Jerzy Popieluszko. Mr Nakasone a répondu qu'il prenait ces demandes en considération.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" souhaite saisir cette opportunité pour remercier les présidents des quatre centrales syndicales et leurs membres pour leur soutien à NSZZ "Solidarnosc".

LES AUTORITES de la RPP ont refusé d'accorder un visa à Lane Kirkland, président de l'AFL-CIO, dont une délégation souhaitait se rendre en Pologne ce 6 janvier. Cette visite aurait dû permettre à L. Kirkland de discuter différentes questions avec Lech Walesa, parmi elles celle des sanctions économiques américaines envers la Pologne.

Les autorités de Pologne ont conditionné l'attribution d'un visa à un accord de L. Kirkland pour une rencontre avec les syndicats officiels. Le président de l'AFL-CIO a déclaré que son organisation considère NSZZ "Solidarnosc" comme la voix authentique des travailleurs polonais et que l'AFL continuera de soutenir "Solidarnosc".

Ce n'est pas la première fois que les autorités de la RPP refusent à L. Kirkland un visa: déjà, en 1981, pour cette raison, le président de l'AFL-CIO n'avait pu assister au 1er Congrès National de NSZZ "Solidarnosc".

Par ailleurs, quelques jours auparavant, le sénateur Edward Kennedy s'est également vu refuser un visa pour la Pologne.

AUX EDITIONS de l'Harmattan à Paris, Jean-Louis Panné et Emmanuel Wallon publient sous le titre "L'entreprise sociale" un intéressant recueil d'articles de la presse indépendante polonaise, d'interviews, de documents sur le projet autogestionnaire polonais défendu par NSZZ "Solidarnosc".

LA TRADUCTION française du "Rapport: la Pologne cinq ans après août" est disponible au Bureau de Coordination de Bruxelles, ainsi qu'au Comité de Coordination de Paris.

SOURCES: Serwis Informacyjny nr 4/113, 3.XII.86; Tygodnik Mazowsze nr 192, 17.XII.86.